

Communications

Examens de spécialiste

Examen de spécialiste en vue de l'obtention de la formation approfondie en phoniatrie à adjoindre au titre de spécialiste en oto-rhino-laryngologie

Date: Jeudi, 23 décembre 2010 (après-midi; l'heure sera communiquée individuellement)

Lieu: Hôpital de l'Île, Berne

Délai d'inscription: 30 septembre 2010

Vous trouverez de plus amples informations sur le site web de l'ISFM www.siwf.ch → formation postgraduée médecins-assistants → examens de spécialiste

Examen de spécialiste pour l'obtention du titre de spécialiste en médecine du travail

Lieu: Berne, Hôpital de l'Île

Date: Vendredi, 21 janvier 2011

Délai d'inscription: le 28 novembre 2010

Vous trouverez de plus amples informations sur le site web de l'ISFM www.siwf.ch → formation postgraduée médecins-assistants → Examens de spécialiste

Examen de spécialiste en vue de l'obtention de la formation approfondie en néphrologie pédiatrique à adjoindre au titre de spécialiste en pédiatrie

Date: mai 2011

Délai d'inscription: le 28 février 2011

Vous trouverez de plus amples informations sur le site web de l'ISFM www.siwf.ch → Formation postgraduée médecins-assistants → Examens de spécialiste

Association Suisse d'Assurances (ASA)

Nouveau rapport de l'examen médical des sociétés suisses d'assurance sur la vie

Lorsque la conclusion d'une assurance requiert un examen médical, les sociétés suisses d'assurance sur la vie utilisent depuis des décennies un formulaire uniforme. Ce rapport de l'examen médical a été remanié en profondeur pour la dernière fois en 1993 par des spécialistes. En 2006, quelques adaptations ciblées sont intervenues en relation avec les dispositions légales relatives aux analyses génétiques. Il était grand temps de remanier le rapport de l'examen médical et de l'adapter aux besoins actuels. Cette mise à jour a été réalisée par un groupe de travail composé de spécialistes et de médecins de l'assurance. En outre, le formulaire a également été soumis pour consultation à la FMH, à la SSMI, à la SSMG et à SIM. Leurs prises de position ont pour une large part été prises en compte dans le nouveau concept.

Il a ainsi été possible de réduire nettement le volume des questions. La division fondamentale du formulaire en deux parties a cependant été maintenue. Dans la première partie, le médecin répond avec la personne à assurer à des questions de base. Il a en outre la possibilité de commenter brièvement l'anamnèse. Dans la seconde partie, le médecin consigne les résultats de l'examen avec l'analyse urinaire effectuée en dernier lieu. La pratique d'autrefois voulait que les détails se rapportant à l'examen médical soient fixés à l'avance, ce qui est moins le cas aujourd'hui. Désormais, le principe de la confiance joue davantage en ce sens que le médecin examinateur procède selon les règles de l'examen et commente de manière appropriée les principales constatations.

Le nouveau formulaire sera valable à compter du 1^{er} juillet 2010 et activé au format PDF sur le site de l'ASA (www.svv.ch) en langue allemande, française, italienne et anglaise. Si la personne à examiner n'apporte pas le formulaire pour l'examen, il peut être directement téléchargé depuis la page Web de l'ASA, imprimé, rempli à la main et signé. Suivant l'équipement informatique du cabinet médical, un traitement en ligne avec impression et signature manuelle du document est possible.

Pour des raisons relevant du droit des cartels, l'Association Suisse d'Assurances ne peut pas donner de conseils en matière d'honoraires.

Société Suisse de Neurochirurgie (SSN)

Prix de recherche 2010

La Société Suisse de Neurochirurgie (SSN) met annuellement un prix de recherche SYNTHES au concours doté d'une somme de 10000 francs. Peuvent prendre part au concours les médecins qui exécutent un projet de recherche dans une clinique ou institution suisse. L'inscription doit contenir une courte description du projet ainsi que le curriculum du directeur de projet. Les critères d'évaluation complets sont disponibles sur le site web de la SSN (www.swissneurosurgery.ch). Les travaux soumis sont examinés par un jury.

Conditions de candidature: Le travail peut être présenté au maximum deux années consécutives, excepté si le contenu du travail de recherche a été substantiellement changé. Les candidats doivent être âgés de moins de 40 ans au moment du dépôt de la candidature. Le déposant son dossier ne peut être agrégé.

Critères d'évaluation du travail de recherche: L'attribution des points s'effectue selon les critères suivants: intérêt pour la neurochirurgie, contenu du projet de recherche, structure de l'étude, qualité de l'hypothèse, Traitement du fond scientifique, forme, originalité, soutien financier accordé (faisant preuve de la bonne qualité et de la réalisation du travail de recherche).

Délai d'inscription: le 31 juillet 2010.

Les dossiers sous forme électronique sont à envoyer au secrétariat de la SSN: sgn@imk.ch